

## Primaire - Secondaire - Supérieur

### La modernisation informatique à l'éducation nationale

Le ministre de l'éducation nationale a présenté le 26 mars 2002 les priorités de la modernisation informatique de son administration qui se poursuit au plan national et académique. L'objectif, a souligné Jack Lang, est d'**offrir au public** - qu'il s'agisse des parents, des élèves, des étudiants - **et aux personnels, des services de qualité qui simplifient l'accès à l'administration et offrent des sources nouvelles d'informations.**

**En direction des personnels**, de nouvelles applications développées par le ministère sont progressivement déployées sur l'ensemble des académies. Elles permettent :

- **de mieux communiquer et travailler en commun**, grâce notamment à la messagerie électronique @mél ouvert en cours de déploiement et dont plus de 500 000 agents sont déjà équipés, et aux intranets académiques et bases de données en libre service ;

- **de mieux gérer sa carrière** en ayant recours à l'application i-prof qui offre un bouquet de services personnalisé destiné aux 800 000 enseignants ;

- **de bénéficier directement de nombreuses ressources pédagogiques et administratives** grâce aux sites contenant tous les textes de références et des bases de données pour intégrer éventuellement des documents dans un cours.

**En direction du public**, le ministère a mis en place de très nombreuses applications sur internet. **Les démarches administratives en sont facilitées** : inscriptions aux examens, résultats, demande de bourses, etc.

La poursuite de la modernisation du Centre national d'enseignement à distance (CNED) et le développement des campus numériques donnent **des possibilités nouvelles de formation à distance**. Grâce aux très nombreux sites académiques et au portail du ministère [www.education.fr](http://www.education.fr) en cours de rénovation, des informations de toute nature sont accessibles.

L'ensemble de ces services s'appuient sur une infrastructure nationale et des réseaux régionaux de télécommunications à haut débit. Ces infrastructures uti-



lisent le réseau Rénater qui permet le développement de réseaux privés virtuels inter-services sécurisés.

Avec quelque 65 000 établissements et structures concernés, de l'école à l'université, de l'échelon local et académique à l'échelon national, **le ministère de l'éducation nationale**, a conclu Jack Lang,

**“contribue notablement à l'aménagement numérique du territoire”**. Les sites du ministère connaissent d'ailleurs une très forte consultation : plus d'un internaute sur dix s'est connecté sur un des sites de l'éducation nationale, ces derniers se plaçant ainsi au premier rang des sites des services publics.

Dossier de presse consultable sur : [www.education.gouv.fr/presse/2002/moderndp.htm](http://www.education.gouv.fr/presse/2002/moderndp.htm)

